



**2eme Congrès de la société Franco-Algérienne de Psychiatrie
Alger : 12-13 Mai 2005**

HOTEL RESERVATION /EXCURSION

COUPON-REPONSE D'INSCRIPTION

A remplir en lettres capitales

Pr, Dr, Mr, Mme :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Pays :

Tel : Fax : Email : @

Congressiste Non Congressiste

Réservation Hôtel Alger :

Date d'arrivée : / / Heure :

Date de départ : / / Heure

Petit-déjeuner compris Chambre simple Chambre double Nombre de nuit : Total en Euros

Hôtel Sofitel **** 210 € 210 € €

Hôtel Djazaïr **** 120 € 125 € €

Forfait post-congrès n°1 :

Excursion à TIPAZA le 14 Mai 2005 : 50 € (01 journée avec déjeuner)

Forfait post-congrès n°2 :

Excursion GHARDAIA 14-15 Mai : 250 € (vols Alger-Ghardaïa (A/R) + 2 nuits + repas + excursions)

La réservation ne peut être traitée sans le paiement avant le **15 Avril 2005**

Mode de paiement : Par Chèque ou virement bancaire au compte :

CHEK'TOUR AGENCY - CREDIT DU NORD
39, Bd Haussmann Paris Compte N° 30076 02019 663560 042 00 68

Date

Signature

Adresser ce bulletin à :

CHEK'TOUR AGENCY (SARL)
56 Bd des Martyrs Alger - Algérie
Tel : 00 213 (0) 21 69 39 59 / 00 213 (0) 21 69 16 31 / 00 213 (0) 21 69 39 60
Tel/Fax : 00 213 (0) 21 69 16 29 E-mail : chektour@djazair-connect.com

**2eme Congrès de la société Franco-Algérienne de Psychiatrie
Alger : 12-13 Mai 2005**

Information importante : visa d'entrée obligatoire.

Conditions d'obtention de visas d'entrée en Algérie pour les détenteurs de passeports ordinaires

Disposer d'un passeport d'une validité supérieure à 06 (six) mois.

Remplir un formulaire de demande de visas disponible auprès des missions diplomatiques et consulaires algériennes à l'étranger (dans le cas où il n'y a pas d'Ambassade ou de Consulat dans le pays de résidence, prendre contact avec la représentation diplomatique ou consulaire algérienne la plus proche)

Païement du montant exigible pour les droits de chancellerie.

Pour les visas à caractère touristique :

Disposer de ressources suffisantes pour la couverture des frais de séjour en Algérie et justifier d'une réservation dans un hôtel ou produire un certificat d'hébergement de la part d'un citoyen algérien résident en Algérie, authentifié par les autorités locales du lieu de résidence (Assemblée Populaire Communale).